

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/753 DU 1er/6/85

portant nomination de Monsieur OKO Rufin
Antoine en qualité de Secrétaire
Général au Ministère de la Pêche et de
la Pisciculture.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre,

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Monsieur OKO Rufin Antoine, Vétérinaire Inspecteur
de 2^e échelon, est nommé Secrétaire Général au Ministère de la Pêche
et de la Pisciculture.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues
par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3. - Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er JUIL 1965

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef du
Gouvernement.

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-

Le Ministre de la Pêche et de la
Pisciculture.

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

OSSEBI DOUNIAM.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Itihi OSSETOUNBA LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-